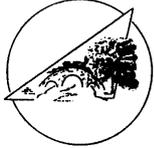


**Mairie de Saussay**  
**28260**



Tél. 02 37 41 91 82

[communedesaussay@orange.fr](mailto:communedesaussay@orange.fr)

## **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES** **N° 2022/01**

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS**

**CANTINE SCOLAIRE DE SAUSSAY**

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

La procédure de consultation utilisée est celle du marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 24 MAI 2022**

# SOMMAIRE

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

- 1.1 Objet du marché
- 1.2 Durée du marché

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 Etendu de la consultation
- 2.2 Décomposition en lots
- 2.3 Délai de validité des offres
- 2.4 Options

## **ARTICLE 3 - PRIX**

## **ARTICLE 4 - PRESENTATOIN DES OFFRES**

- 4.01 Conditions de participation
- 4.02 Les pièces comprises dans 'offre
- 4.03 Modification de détails et d'informations complémentaires

## **ARTICLE 5 - UNITE MONETAIRE ET LANGUE**

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

## **ARTICLE 7 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

## **ARTICLE 8 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 9 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

- 9.01 Sélection des candidatures
- 9.02 Critères de sélection des offres

## **ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1 Objet du marché**

La présente consultation a pour objet :

- la conception, la fabrication et la livraison de l'ensemble des repas préparés à l'avance selon le concept de la « liaison froide » pour les enfants et le personnel de service des écoles de la commune de Saussay.

- la mise à disposition de matériel

Le lieu de restauration est situé Chemin du Rouvray 28260 SAUSSAY.

### **1.2 Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il pourra être reconduit trois fois de façon expresse sans que la durée maximale du marché puisse dépasser 4 ans.

## **ARTICLE 2 – CONDITION DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Etendue de la consultation**

La procédure est lancée en procédure adaptée ; elle est soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La consultation se déroule en une seule phase afin de sélectionner directement le fournisseur après dépôt des dossiers, ce qui exige la remise totale des documents visés à l'article 4 du présent règlement.

La commune de Saussay se réserve la possibilité de classer la procédure sans suite.

### **2.2 Décomposition en lots**

Le marché comprend un seul lot pour la conception, la fabrication et la livraison des repas du midi ainsi que la mise à disposition de matériel.

Les repas devront convenir à des enfants de maternelle et primaire et à des adultes.

### **2.3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est limité à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 – PRIX**

Les prix sont des prix unitaires exprimés en euros s'entendent :

- Fermes la première année et révisables l'année suivante selon les modalités de l'article 6.2 du CCAP
- Hors taxes et toutes taxes comprises
- Comportant toutes les dépenses y compris celles liées à la conception, à la fabrication, la livraison ainsi que la mise à disposition de personnel de service.

## **ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées, signées et paraphées par eux :

#### 4.1 Conditions de participation

- Une lettre de candidature (DC4)
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire  
R. 2143-11, R. 2143-12 et R. 2143-16 du code de la commande publique  
Capacité économique et financière – références requises
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services auxquels se réfèrent le marché réalisés au cours des trois derniers exercices (DC5)
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Référence professionnelle et capacité technique – références requises

- Une présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.
- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables des prestations de service de même nature que celle du marché.
- Déclaration indiquant 'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Des certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Une attestation d'assurance portant mention de l'étendue de la garantie au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil ainsi qu'au titre de responsabilité professionnelle en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

#### 4.2 L'offre comprenant les pièces suivantes :

##### ***Pièces particulières***

- Un acte d'engagement à renseigner, à dater et à signer, chaque page doit être paraphée.
- Un bordereau des prix unitaires à renseigner, à dater et à signer, chaque page doit être paraphée.
- Le calibrage des portions unitaires (en grammes) à fournir par le candidat
- Le n° d'agrément vétérinaire sanitaire de la cuisine affectée à la préparation des repas
- Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) à accepter sans aucune modification daté et signé.
  - La documentation technique fournie par le candidat (liste des références du candidat similaire au présent marché, justificatif de la démarche qualité pour la cuisine affectée à la préparation des repas)
  - Le relevé d'identité bancaire ou postal.

### **Pièces générales**

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié)
- Décision du Groupe d'Etudes des Marchés de Restauration Collective et de nutrition (GEMRCM).

Seules les pièces particulières sont à fournir à la signature du marché.

## **IMPORTANT**

**Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme aux prescriptions des articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique**

### **4.3 Modifications de détails et d'informations complémentaires :**

La commune de Saussay se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres à compter de la date d'envoi du courrier, des modifications de détails et des informations complémentaires au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **ARTICLE 5 – UNITE MONETAIRE ET LANGUE**

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire Euro.

Les documents sont rédigés en langue française.

### **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES**

Un dossier de consultation, sous format papier ou fichier PDF doit au préalable être réclamé par les candidats sur simple demande. Le dossier de consultation est remis gracieusement à chaque entreprise.

Les offres devront parvenir par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité à :

**Commune de Saussay  
28260 SAUSSAY**

Les mentions « MPPA – Conception, fabrication et livraison de repas - ne pas ouvrir » devront figurer sur l'enveloppe.

Le pli contiendra les pièces énumérées à l'article 4 alinéas I et II du présent règlement de consultation.

Les dossiers, qui d'une part, seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ou d'autre part, seraient remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues et seront renvoyés aux soumissionnaires.

Les horaires de réception des plis sont les suivants :

Mardi et Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi et Samedi de 8h30 à 11h30

## **ARTICLE 7 – CONDITION DE PAIEMENT**

Paielement par virement administratif dans le delai legal.

## **ARTICLE 8 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les pieces constitutives du marche sont les suivantes :

### **8.1 Les pieces particulieres**

- Le present reglement de consultation
- l'acte d'engagement (A.E.)
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulieres (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clause Techniques Particulieres (C.C.T.P.)

### **8.2 Les pieces generales**

- Le Cahier des Clauses Administratives Generales (C.C.A.G.) applicables aux marches publics de fournitures courantes et de services.
- Decision du Groupe d'Etudes des Marches de Restauration collective et de nutrition – GEMRCM -.

## **ARTICLE 9 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

### **9.1 Selection des candidatures**

Lors de l'ouverture seront eliminees les candidatures :

- Qui ne sont pas recevables en application des articles 413, 44 et 47 du Code des Marches Publics
- Qui ne sont pas accompagnes des pieces mentionnees a l'article 4 du present reglement de consultation
- Dont les garanties professionnelles, techniques ou financieres sont insuffisantes

### **9.2 Criteres de selection des offres**

Pour choisir l'offre economiquement la plus avantageuse, l'administration a pondere les criteres de selection suivants :

- Valeur technique des prestations, de la qualite nutritionnelle de la conception et de l'equilibre alimentaire de la fabrication : 40 %
- Prix des prestations : 20 %
- Modalites d'execution des livraisons : 20 %
- Qualifications et references dans le domaine d'activite : 20 %

Le candidat retenu devra dans un delai de 5 jours fournir a la personne responsable du marche les certificats delivres par l'administration et organismes competents ainsi que les pieces mentionnees a l'article R.324-4 du Code du Travail. A defaut de production de ces documents l'offre sera rejetee.

## **ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS**

Tout renseignement complementaire qui serait necessaire a la preparation des propositions peut etre obtenu a l'adresse suivante :

MAIRIE DE SAUSSAY

28 rue du Centre

28260 SAUSSAY

Tel : 02.37.41.91.82.

Courriel : [communedesaussay@orange.fr](mailto:communedesaussay@orange.fr)